

Travail lors d'un contexte exceptionnel

Situation pouvant entraîner du travail à la maison lors de condition météorologique extrême, panne électrique ou toutes autres situations hors de contrôle du CPE.

Responsabilité du CPE :

- Rémunérer les employés selon leur horaire prévu, de la journée en question.
- La direction prendra en considération le contexte afin de gérer l'horaire de chaque employé. (Situation individuelle hors contrôle).
- Accorder une journée de maladie ou vacances à un employé qui ne peut effectuer ses heures de travail. Exceptionnellement, du sans solde pourrait être accordé dans ce contexte.
- Informer les employés des attentes en lien avec le lieu de travail et la période travaillé selon les circonstances.
- Une liste de tâches à faire sera données à l'équipe qui ne seront pas en congé/ vacances/ maladie. Les tâches de la liste seront mises dans un ordre de priorité à faire.
- La direction délèguera à l'éducatrice-responsable certaines tâches de communication avec les membres de l'équipe. Ce sera à l'équipe d'établir le meilleur moyen de communication selon la situation personnelle de chacun.

Responsabilité de l'employé :

- Vérifier ses courriels le matin
- Confirmer la réception du courriel par : courriel, texto, téléphone ou dans les cas extrêmes, par personne interposée
- Confirmer par courriel si peut effectuer les heures de travail ou si doit prendre congé pour obligation personnel et/ou imprévu.
- Rester à l'affût des directives qui suivront lorsque la DG, DA ou éducatrice-responsable sera en mesure de les donner.
- L'employé est responsable d'effectuer le travail/ attentes établie par la direction pendant la journée de travail exceptionnel.
- Lors de rencontre virtuelle, chaque personne doit assurer la confidentialité de la rencontre. Si une personne extérieure du CPE se trouve aussi à la maison, l'employé doit, soit s'isoler dans une autre pièce, soit porter des écouteurs et éviter de verbaliser toutes informations pouvant ne pas respecter la confidentialité (Ex; nom d'un enfant ou de parent, etc...)

- Travail au CPE sans enfant :
 1. Ménage dans les salles
 2. Ménage dans salle de lavage
 3. Faire rencontre d'équipe
 4. Ménage cour extérieur, remises et bacs
 5. Faire des changements dans les bacs sensoriels
 6. Faire du réaménagement de salle
 7. Ménage dans les armoires des salles
 8. Faire scrapbooks
 9. Faire album de photo
 10. Ménage dans la cuisine
 11. Travailler les grilles d'observation
 12. Réviser enneagramme
 13. Réviser ses objectifs de rétrospective
- Travail de la maison
 1. Planification et préparation d'activités
 2. Activité pour trousse et grille d'observation
 3. Recherche d'activités pour tous les jours
 4. Recherche d'activités pour journée spéciale
 5. Relire les politiques
 6. Relire les procédures de 1^{er} soin RCR
 7. Relire Ennéagramme
 8. Penser aux cadeaux de Noël, fêtes des mères, pères
- Possibilité de déplacement au CPE pour venir chercher des outils pour faire du travail de la maison
 1. Grille observation
 2. Mise à jour des besoins particuliers (feuille remplaçante)
 3. Mise à jour des objectifs, tableau Ennéagramme
 4. Organiser cartable de recettes
 5. Faire album de photos
 6. Faire scrapbooks
 7. Faire du matériel pédagogique pour activité